

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11,12, 13 et 14 juin 2019

2019 V.237 Vœu relatif à la réalisation d'un bilan des zones débitumées à Paris

Considérant les annonces faites dans le Journal du Dimanche, le 15 avril 2019, selon lesquelles *“La maire de Paris, Anne Hidalgo, compte transformer près de 14 hectares d'asphalte en "trames brunes ou vertes" d'ici 2020. Les principaux sites concernés sont les écoles, les grandes places, les bois et certaines artères routières.”* ;

Considérant en effet les multiples études qui montrent qu'un urbanisme mené dans une perspective d'adaptation de la ville au dérèglement climatique donne une place plus grande aux matériaux ayant des qualités de régulation climatique, comme la pleine terre ou le gazon ;

Considérant la stratégie d'adaptation de la ville de Paris, selon laquelle *“La perméabilité des sols, c'est-à-dire leur capacité à absorber l'eau, permet de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain lors des canicules. Si l'évaporation de l'eau des sols rafraîchit l'air ambiant, en ville les surfaces goudronnées et asphaltées empêchent l'eau de s'évaporer et le rafraîchissement de l'air. Un programme de désimperméabilisation des sols sera donc mené par la Ville à travers la végétalisation, l'utilisation de matériaux absorbant et le développement de l'eau en ville.”*

Considérant ainsi le rapport d'information n° 511 (2018-2019) de MM. Ronan DANTEC et Jean-Yves ROUX, fait au nom de la Délégation sénatoriale à la prospective, déposé le 16 mai 2019, selon lequel *“les techniques de construction et d'aménagement pour adapter le bâti et la ville à un climat plus chaud existent et sont désormais bien identifiées. Elles font appel à la végétalisation des espaces urbains et la présence d'eau en ville : plantation d'arbres, végétalisation des toits et des façades, désartificialisation de certaines surfaces (exemple des cours d'école à Paris), développement d'espaces verts qui constituent autant de zones de fraîcheur” (...)* *“Il faut veiller aussi à maintenir un maximum d'espaces verts dans le domaine public et encourager la renaturation des places urbaines. Par ailleurs, l'objectif de densification urbaine qui est au centre des politiques urbanistiques depuis vingt ans, et qui tend à renforcer l'effet d'îlot de chaleur, limite la place qu'on peut donner aux espaces verts en ville. On est sans doute là devant un conflit d'objectifs des politiques publiques sur la ville”* ;

Considérant l'étude de l'APUR de juillet 2017 ‘Les îlots de chaleur urbains à Paris, Cahier#4: influence climatique des revêtements de sol à Paris’ qui a comparé les différents matériaux utilisés sur l'espace public à Paris, selon laquelle *“Les valeurs d'albédo mesurées montrent que la chaussée bitume et le*

trottoir asphalte sont très absorbants. Une grande part de l'énergie solaire qu'ils reçoivent est transmise dans le matériau. En revanche le stabilisé, le trottoir granit et le gazon sont deux fois plus réfléchissants. Une part de l'énergie qu'ils reçoivent (environ 30 %) est réfléchi et ne participe pas à l'échauffement de la matière.” (...)

“Il existe une différence de plus de 20 °C entre les matériaux les plus chauds et le gazon en fin de journée” (...) “Le trottoir en asphalte et la chaussée bitume ont des réponses climatiques problématiques en termes d'ICU. On constate que ces matériaux participent à l'échauffement de l'air de jour comme de nuit.” (...) “Le végétal se comporte comme un régulateur climatique local” (...) “La chaussée bitume et le trottoir asphalte sont les plus problématiques car ils possèdent un fonctionnement de type captage/stockage: la couche de surface capte très bien l'insolation et la couche souterraine joue le rôle de réservoir en raison de sa densité. Le granit a beaucoup d'inertie ce qui lui permet de bien se comporter sur les insulations courtes, en particulier celle du matin. Le stabilisé est, parmi les matériaux minéraux, le plus efficace en raison de son absence totale de stockage. Le gazon quant à lui est le matériau le plus frais le jour en raison du rôle « actif » de la végétation en tant que refroidisseur, il est par contre équivalent au stabilisé la nuit, quand la végétation est inactive.” ;

Considérant ainsi la réelle nécessité d'adopter une nouvelle perspective dans la gestion des sols et du choix des matériaux et des revêtements de sol utilisés.

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, David Belliard, Jérôme Gleizes, Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Émet le vœu :

- qu'un bilan des espaces désimperméabilisés réalisés et projetés soit réalisé ;
- que soit établi un état des lieux du niveau de minéralisation des sols ;
- que soit établie une cartographie de la ville de Paris afin de déceler les lieux qu'il est possible de désimperméabiliser ou sur lesquels il est possible de mettre en place des procédés d'évapotranspiration ;
- si de telles études existent déjà, qu'elles fassent l'objet d'une communication en 3e et en 5e commission.